

**Communiqué de presse**

Mercredi 23 avril 2008

## **Il faut corriger tous les défauts du frein à l'endettement !**

### **À propos de la procédure de consultation relative à la loi sur les finances**

Le Conseil fédéral souhaite compléter le frein à l'endettement par une règle complémentaire. Il faut saluer le caractère judicieux de cette modification. Rappelons qu'en 2001 le souverain a exprimé par plus de 80 % des voix son appui à l'introduction d'un frein visant à mettre fin à la spirale de l'endettement. Ce scrutin avait eu lieu après moins de 20 ans de budgets déficitaires qui avaient fait tripler le montant de la dette fédérale, de 40 milliards de francs à plus de 120 milliards de francs. Depuis, le frein à l'endettement a fait ses preuves. La spirale incontrôlée a été interrompue.

#### **L'extension du frein à l'endettement aux dépenses extraordinaires est indispensable**

Depuis l'introduction du frein à l'endettement, la dette a tout de même augmenté certaines années, malgré des comptes bénéficiaires. Cette situation était due à une faille dans le dispositif, celui-ci ne tenant pas compte des dépenses extraordinaires. Celles-ci sont pourtant la cause principale de cette évolution, seule une partie des nouvelles dettes étant imputables à des déficits résultant des dépenses ordinaires. Le Conseil fédéral a cerné le problème. Il prévoit d'introduire une mesure pour compléter le frein à l'endettement.

#### **Il faut aussi appliquer le frein à l'endettement aux assurances sociales**

Dans le cadre de la procédure de consultation, il faudra s'assurer que la règle complémentaire proposée corrigera tous les défauts du frein à l'endettement. Un bref examen du projet révèle, par exemple, que le domaine de la prévoyance sociale continuera d'y échapper. Or le financement durable des assurances sociales constitue incontestablement l'un des défis de la politique financière et sociale, qui sera encore plus difficile à relever au vu de l'évolution démographique. Les dépenses sociales ne doivent donc pas échapper au mécanisme, car leur hausse permanente a déjà pour effet d'évincer d'autres tâches importantes, comme la formation ou les transports.

Pour toutes questions :

Martin Kaiser

Téléphone : 079 797 15 52